Image not found or type unknown

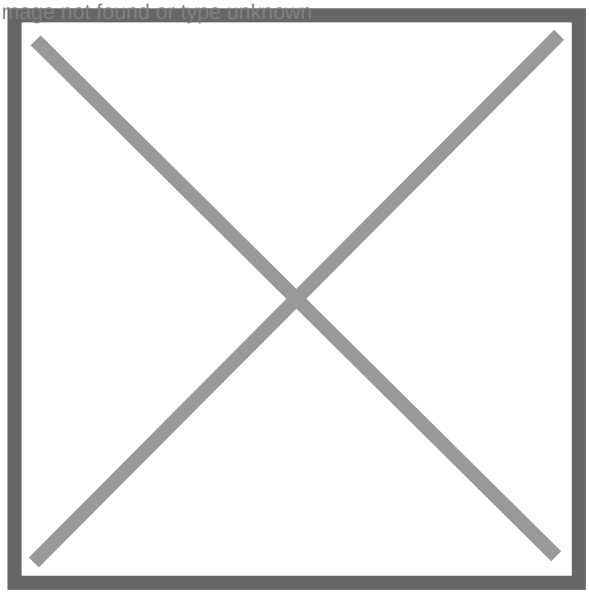

Saisi attribution frauduleuse?

Par **Savhanna**, le **16/02/2012** à **12:10**

Bonjour,

Je me permets de poster ici car je suis un peu en panique et super en colère.

Voila j'ai eu une saisie attribution sur mon compte le 10 février dernier.
Après avoir contacté ma banque, ce n'est pas près de s'arrêter puisque visiblement la somme globale serais de 6.000 €. Je n'ai pas été avisée par courrier de cette saisie, je ne sais même pas de quel huissier il s'agit ni du créancier, enfin si, je suppose que c'est FINAREF.
Effectivement, il y a quelques années j'avais souscris un crédit à la consommation, étant seule avec deux enfants, je concède que ce n'était peux être pas la meilleur idée que j'ai eue.
Je n'ai pas payé pendant un peu plus de deux ans et comme il n'y a pas eu de jugement rendu durant ces deux ans, il y a prescription si je me souviens bien.

Financièrement pour moi en ce moment c'est la cata. Je passe une formation pour essayer de m'en sortir autant que faire se peu, et passage du permis obligatoire pour pouvoir finir cette formation.

Quel sont mes recours ? je suis un peu perdue.

Cordialement,

Savhanna.

Par **Marion2**, le **16/02/2012** à **12:58**

Bonjour,

S'il y a une saisie attribution, il y a un titre exécutoire, il y a donc eu jugement.

Par **alterego**, le **16/02/2012** à **13:15**

Bonjour,

Ce n'est qu'une fois que l'huissier ou l'agent d'exécution a signifié l'acte au tiers saisi et que le débiteur en est informé.

L'acte fait état de la créance totale, mais votre banque doit vous vous laisser disponible le montant du RSA avec 2 enfants 841 € ou 702€ si vous percevez l'aide au logement (attention il s'agit de tarifs 2011). Vous devez lui en faire la demande.

Prescription de 2 ans peut-être, mais il ne suffit pas de le dire. Vous devrez la faire valoir devant le Tribunal d'Instance.

Cordialement

Par **pat76**, le **16/02/2012** à **15:21**

Bonjour

Si il y a eu jugement a-t-il été notifié a savhanna?

Je conseille a savhanna de prendre contact le plus rapidement possible avec le juge de l'exécution auprès du Tribunal de Grande Instance dont elle dépend.

Et, surtout de vérifier si il y a eu un jugement, à quelle date et pourquoi il ne lui a jamais été notifié.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés